



HAL
open science

Histoire moderne et contemporaine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Histoire moderne et contemporaine. 2009, Université Paris-Sorbonne. hceres-02029856

HAL Id: hceres-02029856

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029856>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des Diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°188
"Histoire moderne et contemporaine"
de l'Université Paris 4 -
Paris Sorbonne



mars 2009

Contexte général

L'école doctorale d'Histoire moderne et contemporaine (ED 188), issue de la fusion en 2000 de deux écoles préexistantes, « Occident moderne » et « Mondes contemporains », se caractérise par sa transpériodicité ainsi que par le nombre élevé de ses doctorants, soit 243 inscrits en 2007-2008. Elle recouvre des champs thématiques très divers, dont certains identitaires : démographie et histoire de la famille, histoire économique, histoire des techniques, relations internationales, histoire des forces de l'ordre. Elle bénéficie des avantages inhérents à Paris, notamment la proximité des lieux d'archives et des bibliothèques, ainsi que la richesse des offres de formation.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'ED 188 possède un conseil, où siègent les directeurs d'équipes de recherche, des représentants des Masters, des représentants des doctorants et un tiers d'extérieurs. Le conseil, dirigé par un contemporainiste assisté d'un moderniste, s'appuie sur une assemblée générale des professeurs et directeurs de recherche. On peut déplorer la très faible représentation des étudiants dans les instances dirigeantes de l'ED : ils sont seulement présents (5 sur 27 membres) dans le conseil où dominent les professeurs d'université et les directeurs de services historiques, non dans l'assemblée générale. Alors que la part des enseignants-chercheurs va encore augmenter dans le conseil, rien n'est prévu en faveur des doctorants.

L'ED 188 dispose d'un encadrement satisfaisant en personnel : une secrétaire, une secrétaire-adjointe, un ingénieur de recherche, ainsi que la logistique du Centre Mousnier (et notamment sa bibliothèque, où aiment à se retrouver les modernistes) et de la Maison de la Recherche de la rue Serpente. On peut regretter que l'espace réservé aux étudiants soit très faible (38 m²), contrastant avec les 127 m² dévolus aux directeurs des six centres, et que la bibliothèque de la rue Serpente soit déjà saturée, empêchant de poursuivre certains achats de documentation.

Le budget annuel présenté est un peu en trompe-l'œil, car il ne mentionne que la dotation initiale de l'ED (23 000 euros) et non l'ensemble des aides données par l'université (BQR, budget « aires culturelles », etc.). On est étonné du poids pris par les aides à la publication, exigées par les PUPS, et de l'intitulé maladroit « d'épargne » pour signifier qu'existent des réserves, ce alors même que sont regrettées les coupes budgétaires imposées par le contrat quadriennal et en cours de contrat quadriennal.

- Bilan quantitatif

C'est l'une des plus grosses ED de France avec 243 doctorants, dont 45 nouveaux. Comme partout ailleurs en France, les deux tiers des thèses sont consacrées à l'histoire contemporaine (pour les trois quarts si l'on considère les seules soutenances), le reste à la période moderne.

- Encadrement et suivi

L'encadrement des étudiants est très inégal : si la moyenne de l'ED est de 11 thèses par directeur, ce qui est déjà lourd, et justifie les PEDR, plusieurs collègues encadrent plus de 20, voire plus de 30 thèses, ce qui semble excessif d'autant que certains sont émérites, et que les statistiques de l'ED montrent que les taux d'abandon sont d'autant plus forts dans ces circonstances. Ces taux sont globalement trop forts (25 %), d'autant qu'est affichée une volonté de sélection à l'inscription.



La durée moyenne des thèses (4,5 ans affichés) n'est pas calculée sur une base claire, puisqu'elle prend en compte les abandons : mieux vaut donc en rester aux chiffres donnés dans un second temps, 6,3 ans en contemporaine, 8,7 en moderne ; ce qui est long, mais s'explique vraisemblablement par la part des retraités.

- Financement des thèses

L'un des points forts de l'ED 188 est le grand nombre d'allocations proposées aux doctorants : 8 % des thèses sont financées par le MEN, 5 % par d'autres allocations (Ministère de la Défense, associations, entreprises), et des aides internationales existent pour les 22,5 % d'étudiants étrangers. On peut simplement regretter que le rapport de l'ED ne précise pas les modalités d'attribution de ces allocations, dont les résultats sont simplement signalés aux étudiants membres du conseil de l'ED.

- Formation

Il semble qu'aucune organisation pédagogique forte ne vienne contrebalancer le cloisonnement des pôles de recherches. Les découvertes interdisciplinaires se limitent à quelques interventions dans les séminaires, les outils de l'historien (initiation à la cartographie, aux bases de données, aux statistiques, etc.) ne sont pas mis dans un pot commun, et l'on est frappé du faible nombre de rencontres avec l'ED voisine d'Histoire de l'art.

- Ouverture nationale et internationale

C'est un autre point fort de l'ED 188. Elle collabore avec plusieurs ED parisiennes (ENS, École des Chartes, Paris I, VII et VIII) ou nationales (Arras, Besançon, Bordeaux III, Lyon II, Strasbourg II, Tours) avec des appuis scientifiques nombreux : outre les six centres associés, plusieurs PPF. Par ailleurs, l'ouverture internationale est remarquable (26,5 % des thèses soutenues en 2006, 35 cotutelles de thèse entre 2004 et 2008), ce qui se traduit d'ailleurs par la volonté de développer l'enseignement des langues et d'aider à la traduction des résultats de la recherche.

Projet 

Si l'ouverture de l'ED à l'École des Chartes paraît parfaitement justifiée, et porteuse de cours nouveaux proposés au plus grand nombre, on reste sceptique sur l'ouverture aux médiévistes (ED 22), faiblement argumentée, et sur les cours d'orientation professionnelle proposés, exclusivement tournés vers l'enseignement supérieur (ce dont s'occupe déjà le CIES), dont on connaît la faible capacité d'embauche.

Conclusion

● Points forts

La réputation scientifique avérée de Paris-Sorbonne et son héritage identitaire facilitent naturellement la convergence des inscriptions en doctorat. Il en découle un vivier de recherche de premier ordre, un fort pourcentage d'agrégés inscrits, donc une valorisation de l'excellence, et une grande diversité des champs couverts.

Outre le nombre et la qualité des directeurs de recherche, l'ouverture nationale et internationale ainsi que le nombre important d'allocations proposées, il faut souligner deux autres points forts :

- Le souci de faire publier les doctorants : 2/3 le font au cours de leur thèse ; plusieurs thèses soutenues sont publiées par les PUPS, notamment en Histoire moderne (on aimerait avoir un bilan plus complet de ces publications).
- Le souci de l'orientation professionnelle des étudiants, qui conduit à privilégier à l'entrée les titulaires des concours de l'éducation ou les conservateurs du patrimoine.

● Points faibles :

- Sur le plan scientifique, le nombre excessif des thèses encadrées par certains directeurs (plus de 30 pour certains) nous apparaît comme un élément négatif, corroboré par le taux d'abandon élevé.
- Rappelons par ailleurs l'inégale contribution des centres en termes de doctorants : 57 % des thèses relèvent du centre Roland Mousnier, 27 % du centre d'Histoire du XIXe siècle, 13 % de l'IRICE ; aucun doctorant du centre d'Histoire et Archéologie maritimes.
- Cela n'empêche pas l'éparpillement considérable des thèmes de recherche, qui pourrait être une force, mais qui apparaît plutôt comme un facteur de dispersion, dans la mesure où l'ED ne compense pas cet éparpillement scientifique par une organisation cohérente et solide de la formation doctorale. En témoignent la rareté des doctoriales directement organisées par les historiens, et plus encore des réunions générales des doctorants d'Histoire (dont se plaignent certains étudiants) Cela n'est évidemment pas favorable à une appartenance forte des étudiants à l'école doctorale : interrogés, ils disent majoritairement se reconnaître d'un enseignant, d'un centre de recherche plutôt que de l'ED. Elle apparaît parfois plus comme un soutien aux équipes ou un niveau intermédiaire entre les équipes et le conseil scientifique de l'université que comme une instance de formation doctorale proprement dite.

● Recommandations :

- La recommandation de base vise à diminuer le nombre excessif de thèses encadrées par certains directeurs et à mieux répartir les doctorants entre tous les directeurs et centres de recherches.
- L'organisation de l'ED devrait laisser plus de place aux doctorants, tant sur le plan de la co-administration que sur ceux de l'information, de l'occupation des locaux et de l'initiative scientifique.
- La cohérence de l'ED pourrait être renforcée par l'approfondissement des séminaires méthodologiques communs et par l'organisation plus systématique des doctoriales.
- L'ouverture aux médiévistes, qui apparaît comme un enrichissement scientifique majeur, peut néanmoins aggraver le sentiment de dispersion si elle ne s'articule pas sur un projet transversal solide et lisible pour les doctorants.
- Il semblerait utile de mettre en œuvre un véritable observatoire des débouchés professionnels pour ne pas s'en tenir à une enquête ponctuelle.



Notation)

- Qualité de l'adossment scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) :A

Observations de l'établissement





**REPONSE DE L'ECOLE DOCTORALE 188
D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE
DE L'UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
AU RAPPORT D'EVALUATION DE L'AERES
Mars 2009**

L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a émis sur l'école doctorale 188 un rapport plutôt favorable, mais comportant des critiques concernant non l'adossement scientifique (A+), un peu l'encadrement doctoral (A), mais surtout le fonctionnement de l'ED (B) ainsi que le suivi et l'insertion des docteurs (B). Ces critiques, qui abordent des problèmes réels et importants, trouvent en partie leur réponse dans un rappel de certains éléments contenus dans le rapport et le projet fournis avant l'évaluation, en partie dans le développement d'autres points peut-être insuffisamment soulignés. Voici, points par points, ces éléments de réponse, centrés autour de l'idée que l'ED 188 donnera la priorité, pour le contrat 2010-2013, à l'aide à la formation des doctorants, aux crédits à la publication, au suivi des doctorants et leur insertion professionnelle.

1/ CONSTATS

Les constats concernent à la fois l'administration et les moyens de l'ED d'une part, sa politique de l'autre.

1-1/ Administration et moyens de l'ED

A/ L'ED possède un conseil où siègent :

- le Directeur de l'équipe de recherches
- les responsables des Masters ou leur représentants

-des représentants de doctorants.

1°/ Le Conseil n'est pas dirigé par le directeur, mais le directeur est assisté d'un Conseil (art. 10 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale).

2°/ Il n'est pas nécessairement assisté d'un directeur adjoint, mais l'existence de celui-ci n'est pas contraire au texte.

3°/ L'existence d'une Assemblée générale n'est absolument pas requise par l'arrêté du 6 août relatif à la formation doctorale.

B/ La représentation des étudiants dans les instances dirigeantes de l'ED, à savoir le Conseil, ne peut être qualifiée précisément de faible : 5/27 soit 18,5%. Mais il est vrai que la proportion est un peu inférieure à celle imposée par l'arrêté, à savoir 20 %. Néanmoins, il faut préciser qu'une telle proportion de 18,5 % avait été validée en 2006 par les conseils centraux de l'Université Paris Sorbonne. De plus, les élections aux conseils des écoles doctorales ont toujours été organisées par l'université sans qu'un réel débat ait été engagé sur la composition des conseils. Cependant, il est incontestable que l'on doit faire mieux. L'on peut raisonnablement estimer qu'il conviendrait au cours du contrat de faire passer la proportion d'étudiants de cinq à six, soit 22 %. L'école doctorale admet en revanche tout à fait le principe, conforme aux textes, d'une augmentation proportionnelle du nombre d'étudiants à celui du nombre de membres du conseil. Un autre moyen, simple et efficace, serait de créer une association des doctorants assurant notamment la liaison entre doctorants actuels et docteurs formés par notre école. Dans le but de créer un contact durable avec les anciens, un annuaire des anciens élèves sera bientôt réalisé. En revanche, l'assemblée générale n'étant pas prévue par les textes, la question ne pourrait se poser que si l'université imposait de telles assemblées. Tel n'est pas le cas.

C/ L'ED 188 dispose d'un encadrement satisfaisant en personnel : une secrétaire SASU et un ingénieur de recherches, tous deux présents (IR2) sur le site Serpente. En revanche, la secrétaire adjointe relève de l'UFR Occident moderne, même si dans les faits, elle travaille pour le compte de l'école doctorale. Cela peut ne pas favoriser une bonne visibilité de l'action pour les doctorants d'Histoire moderne.

Il est vrai que l'espace réservé aux étudiants est insuffisant. Toutefois c'est oublier que Paris IV, comme d'ailleurs la plupart des universités de Paris centre, dispose d'espaces extrêmement faibles par tête d'étudiant. La Maison de la recherche est complètement saturée. Quant aux 127 m² décrits comme étant dévolus aux directeurs des six centres, ils reviennent en fait aux membres des équipes

concernées, tous les bureaux étant au moins utilisés par deux personnes, à l'exception de deux secrétaires. La bibliothèque Serpente est effectivement saturée elle aussi, en raison tant d'une insuffisante capacité de stockage que de l'insuffisance des moyens qui ont pu être mobilisés en vue de financer l'opération immobilière de Serpente. En outre, la gestion de cette bibliothèque ne dépend pas de l'Ecole doctorale.

D/ Il nous paraît injuste de parler de budget annuel en « trompe-l'œil ».

1/ Il convient de préciser qu'à Paris Sorbonne, le BQR n'est jamais attribué à l'école doctorale, mais aux équipes de recherche, que les aires culturelles ne sont pas comptabilisées dans le budget de l'ED mais gérées directement sur le budget de la recherche, chapitre spécifique de celui de l'université.

2/ Le poids des aides à la publication, s'il peut paraître lourd, découle dans une large mesure de la pratique imposée par l'université de ne financer des publications en conseil scientifique qu'à la condition expresse d'une mise de fond des écoles doctorales. Celle-ci conditionne celle des équipes, qui à son tour, conditionne celle du conseil scientifique (ou BQR). De fait une partie significative de ces aides profitent aux PUPS, mais celles-ci figurent aujourd'hui au second rang des presses universitaires françaises, derrière celles de Rennes (PUR) et à égalité avec le CTHS. Ajoutons que la remarque concernant ce poids des aides à publications s'appuie sur la lecture du tableau 2 extrait lui-même du rapport sur l'utilisation des crédits : il y a confusion entre la notion de subvention (ce type d'aide concerne aussi les colloques et projets innovants) et celle de subvention aux seules publications. Enfin, s'il est considéré par tous les directeurs que nous avons la responsabilité de publier les bonnes thèses de doctorat de nos étudiants, grâce justement aux aides à la publication, il est évident aussi que nous ne sommes pas liés aux PUPS pour la publication des thèses.

3/ L'intitulé « épargne » n'existe pas dans les documents comptables officiels de l'école doctorale, celle-ci obéissant, comme il se doit, aux règles de la comptabilité publique. En revanche, cette notion se trouve mentionnée dans le tableau 1 de l'annexe intitulée *Rapport sur l'utilisation des crédits 2005 - 2008*. Ce tableau comporte une présentation en termes de comptabilité analytique en ressources et emplois :

a/ en ressources, la dotation de l'exercice majoré des reports. Depuis 2005, la tendance est à une inversion progressive de la répartition entre dotation de l'exercice et reports, ce qui témoigne d'une amélioration de la situation engendrée par le déménagement à Serpente

b/ en emplois, les dépenses. Elles sont en hausse plus rapide que la dotation de l'exercice, ce qui témoigne d'une utilisation plus efficace des ressources : l'épargne brute en constitue le solde. Elle reste très élevée en raison de délais trop grands entre engagement et liquidation des dépenses. Ces

délais n'incombent en rien à l'école elle-même, mais aux services financiers et à l'agence comptable selon un processus bien analysé dans le rapport d'audit de l'IGAENR concernant Paris IV et rendu public en juillet 2008. Le terme de réserves n'est pas pertinent dans la mesure où il ne s'applique qu'à une comptabilité de stocks, alors que les documents présentés ne concernent que des comptes de flux. Il paraît maladroit d'instruire le procès comptable d'une entité dont la politique budgétaire est pour l'essentiel, dictée par celle de l'université.

1-2/ Politique de l'ED

A/ L'AERES souligne que la moyenne de thèses encadrées par directeur de recherche est de 11. Ce chiffre, s'il peut paraître élevé, doit tenir compte du fait que l'université de Paris IV constitue largement une institution de préparation au troisième cycle, les directeurs de recherche consacrant une part importante de leur temps d'enseignement à l'enseignement de master ou de thèse, d'où les PEDR. Elle mentionne le fait qu'un certain nombre de directeurs de recherche encadrent plus de 20, voire de 30 thèses (cinq trentenaires). Seul un émérite récent atteint 25 thèses, les autres n'encadrant plus que des effectifs réduits. Il est à noter que cet émérite récent a fait soutenir six thèses. S'il est probable que les doctorants encadrés par des émérites soutiennent moins vite ou abandonnent plus, il est en revanche strictement indémontrable, en l'état des données disponibles, que les doctorants suivis par les directeurs de recherche comptant le plus de doctorants abandonnent en plus forte proportion. Les taux d'abandon semblent trop forts en apparence, mais ils témoignent :

- d'une insuffisante sélection à l'entrée

- d'une tendance fâcheuse à ne pas renouveler systématiquement les inscriptions (abandons temporaires). En la matière, l'école doctorale n'a guère de moyens d'endiguer le phénomène. En revanche, en matière d'effectif de thèses encadrées, il convient sans doute d'adopter une règle de raison plutôt qu'une règle contraignante.

B/ La durée moyenne des thèses peut être analysée de deux manières :

- 1/ de manière macro, c'est-à-dire en rapportant le stock de thèses inscrites aux soutenances effectuées dans l'année. Cet indicateur donne une durée apparente des thèses : ainsi 6,3 ans en contemporaine, 8,7 en Moderne. Il semble que cette longueur des thèses s'explique à la fois par le nombre des retraités, mais aussi par celui des enseignants des lycées et collèges ne disposant que de peu de temps pour avancer leurs thèses qui fait fonction d'exercice de promotion professionnelle et de soupape de sûreté intellectuelle et psychologique pour des enseignants dont on connaît les conditions

de travail souvent très difficiles. La proportion de ce type de doctorant est traditionnellement plus forte en histoire moderne.

2/ De manière micro, c'est-à-dire en calculant le temps mis par chaque étudiant ayant soutenu sa thèse pour y arriver. C'est ainsi qu'est calculé la durée moyenne des thèses de 4,5 ans. L'inconvénient de cet indicateur est qu'il faut travailler sur un échantillon non exhaustif, mais largement représentatif, même si variable d'années en années en fonction de la qualité de l'enregistrement des thèses soutenues. Il est logique qu'apparaissent des distorsions entre les statistiques suivant que l'on retient l'un ou l'autre des deux indicateurs.

C/ Le financement des thèses est reconnu globalement satisfaisant par l'AERES. En fait, le taux d'allocataires pourrait être amélioré de façon à passer de 15,6% , chiffre de 2008, à 20 %. Il faut noter cependant que l'ED 188 dépasse déjà la moyenne du secteur SHS (12-14 % selon les statistiques de la MSTP, qui a précédé l'AERES). Il est vrai que les 5 % d'allocations d'autres natures compensent en partie ce fait. Les statistiques fournies dans la partie bilan du rapport présenté par l'école doctorale montrent que c'est la voie qui a été suivie au cours du contrat en voie d'achèvement.

En revanche, il est fait reproche à l'ED 188 de ne pas préciser les modalités d'attribution des allocations. Ceci ne tient pas compte des statistiques fournies en annexe des deux volets du rapport de l'ED, à savoir :

- en 2005, sur 10 allocations attribuées (3 AMN, 6 alloc. moniteurs, 1 alloc seconde session), l'on compte 7 agrégés, 2 certifiés et 1 étranger.
- En 2006, sur 9 allocations attribuées (5 alloc. moniteurs, 1 alloc première session, 3 allocataires seconde session), l'on compte 5 agrégés, 1 certifié et 2 étrangers, 1 élève de l'Ecole nationale des Chartes.
- En 2007, sur 9 allocations attribuées (2 AMN, 6 alloc. moniteurs première session, 1 allocataire seconde session), l'on compte 8 agrégés, 1 élève de l'Ecole nationale des Chartes.
- En 2008, sur 10 allocations attribuées (1 AMN, 6 alloc. moniteurs première session, 1 allocataire moniteur, 1 allocataire seconde session), l'on compte 9 agrégés dont un chartiste.

D'une telle statistique, il ressort clairement que l'école doctorale sélectionne les meilleurs étudiants de Master. Il se trouve que ceux-ci sont en général des normaliens, des chartistes, le plus souvent agrégés, et des agrégés issus de l'Université. Certains certifiés ainsi que des étrangers particulièrement brillants sont assez souvent retenus, à la seconde session et, pour ces derniers, en général dans le cadre des allocations présidentielles.

D/ Il est fait reproche à l'école doctorale de ne pas avoir mis en place une organisation pédagogique forte venant contrebalancer le cloisonnement des pôles de recherche. En réalité, si la pratique en a disparu au cours de l'année 2008-2009, c'est que l'Université Paris Sorbonne a connu depuis un an et demi une période difficile (avec une élection présidentielle ainsi que de tous les conseils suivie d'une longue période de grève d'une partie des personnels). En effet, jusqu'à cette date ont coexisté deux séminaires doctoraux, l'un organisé au Centre Roland Mousnier à l'intention de l'ensemble des modernistes, l'autre, à la Maison de la Recherche de la rue Serpente, à destination de tous les contemporanéistes. Ce dernier séminaire, par exemple, a vu se succéder, des professeurs et chercheurs étrangers de très haut niveau (Américains, Canadiens, Japonais, Russes, Britanniques, Italiens, etc.), mais aussi des spécialistes des grandes disciplines de sciences humaines et sociales (économistes, sociologues, psychologues, etc.). Organisés l'un et l'autre selon un rythme mensuel, ces séminaires ont attiré une assistance inégale en dépit de leur caractère obligatoire pour les allocations couplées, allocataires moniteurs et allocataires de recherche. Il faut dire que l'un des obstacles majeurs a été, pour des raisons de disponibilité des salles, l'organisation des séminaires d'histoire contemporaine le vendredi de 17h à 19h. Lorsque les séances ont pu être organisées le mercredi de 18h à 20h, le succès a été incontestablement plus grand (une quarantaine à une cinquantaine de personnes au lieu d'une dizaine). L'organisation prochaine de ces séminaires prendra en compte la question des horaires et de l'élargissement supplémentaire des thèmes d'intervention.

Le rapport de l'AERES fait par ailleurs référence aux découvertes interdisciplinaires. Il vaudrait mieux parler de pluridisciplinarité. L'on ne peut reprocher à une école doctorale reconnue spécifiquement comme d'histoire moderne et contemporaine de donner une formation disciplinaire, ou bien il serait plus logique de supprimer cette même école en la fusionnant avec d'autres, ce qui en accroîtrait la taille (doit-on cependant recommander la reconstitution d'écoles doctorales géantes regroupant toutes les disciplines de sciences humaines, comme à Bordeaux III, où l'on compte près de 800 thèses inscrites). Hormis dans les sciences dures, où l'interdisciplinarité a souvent conduit à l'apparition de nouveaux champs disciplinaires, ce n'est pas l'interdisciplinarité qui confère une capacité à s'intégrer sur le marché du travail, mais plutôt la capacité, à partir d'une formation disciplinaire, à mobiliser des compétences spécifiques, grâce à la maîtrise d'outils techniques (informatique ou statistique par exemple) ou à la connaissance de méthodologies issues d'autres disciplines (la démographie pour l'histoire sociale par exemple) ou encore en croisant les problématiques spécifiques à chaque discipline afin de créer des objets interdisciplinaires (problématiques du développement durable, de la mondialisation ou de l'anthropologie religieuse par exemple).

Il n'est pas exact de dire que les outils de l'historien (initiation à la cartographie, aux bases de données, aux statistiques, etc.) ne sont pas mises en commun. Simplement, ces mises en commun se font le plus souvent à l'initiative des directeurs de recherche et des doctorants eux-mêmes. Il n'est pas souhaitable que l'école doctorale et son équipe de direction portent atteinte à la nécessaire liberté pédagogique des directeurs de recherche, mettant ainsi en cause d'une part la relation de confiance entre directeur et doctorant, d'autre part la liberté d'initiative des doctorants eux-mêmes. Il n'est donc pas justifié de dire qu'il n'existe pas de mise en commun. En revanche, il est clair que celle-ci se trouve limitée par trois facteurs :

1/ les contraintes matérielles imposées par la pénurie de locaux. Il n'est pas possible d'éviter les chevauchements de séminaires, ni *a fortiori* de promettre à la moyenne des doctorants de regrouper dans le temps l'essentiel des formations offertes pouvant leur être utiles.

2/ la circulation de l'information. Celle-ci est assurée par quatre moyens :

- la mise à disposition de tous les doctorants et, bien sûr, de tous les directeurs d'une brochure mise à jour chaque année et étroitement coordonnée avec celle concernant les Masters
- la mise sur internet, grâce au site de l'école doctorale, des mêmes informations. Il existe, dans la mesure où les équipes de recherche l'ont accepté, un lien entre les sites des équipes et celui de l'école doctorale. Des progrès restent encore à faire, mais tous les partenaires le souhaitent.

-l'affichage auquel procède le secrétariat de l'école sur les panneaux mis à sa disposition sur les deux sites Serpente, Roland Mousnier et UFR IRCOM). Il est demandé par la majorité des directeurs de recherche la mise au point d'une affiche, ce qui constituera l'un des objectifs du futur contrat.

-l'envoi de messages Internet. Le directeur et la secrétaire de l'école consacrent beaucoup de temps à faire circuler au plus vite les informations tant auprès des directeurs que des doctorants.

3/ La faiblesse des budgets. Avec une dotation annuelle d'environ 23000 euros, il n'est possible de dépenser par tête doctorant, qu'à peine 95 euros par an, ce qui est extrêmement faible. Si l'on ajoute à la dotation de l'année les reports et le BQR prélevé sur l'école doctorale (et, en gros, redistribué aux équipes), l'on atteint pour 2008, la somme de 47750 euros environ, soit 174 euros par doctorant et par an, ce qui reste médiocre.

Une politique active de formation doctorale supposerait que l'on consacre une part importante de la dotation de l'année aux vacances, dont il convient de rappeler qu'elles ne sont pas reportables. De surcroît, c'est sur cette dotation que devraient être prises les charges sociales inhérentes aux frais de vacation, soit 46% du total : si l'intégralité de la dotation était consacrée à de telles dépenses destinées à des intervenants internes ou externes, l'on ne pourrait donc verser aux intéressés que la somme de

12240 euros. En dehors même du fait qu'il est probable que l'agent comptable s'y opposerait, il n'est pas certain que la majorité des directeurs de recherche accepte une telle situation, de même que les doctorants que l'on priverait de missions souvent indispensables au bon déroulement de leur cursus de thèse.

Rappelons en outre qu'au cours de la période 2005-2008, les ressources globales de l'ED 188 ont été réduites de -55,4% par rapport au total de ses ressources en 2005 (voir le rapport sur l'utilisation des crédits 2005-2008 de l'ED 188 remis aux experts). Enfin, il faut rappeler que les contraintes financières sont aggravées par le fait que les crédits sont partagés depuis l'origine à 50% entre histoire moderne et contemporaine, alors que les deux tiers des thèses inscrites et presque les trois quarts des soutenances relèvent de l'histoire contemporaine. Aucune solution n'a encore été trouvée pour remédier à ce déséquilibre.

Il existe par ailleurs un consensus au sein de l'école doctorale pour engager une réflexion sur la mise en place de filières, de partenariats, avec les écoles d'ingénieurs, l'Ecole nationale des Chartes et les ENS, voire HEC, ESSEC et Sup de Co.

E/ Les experts de l'AERES pointent du doigt la faiblesse des rencontres avec l'ED d'Histoire de l'Art voisine. Ce point est en gros vrai, à la réserve près que des coopérations existent entre directeurs de recherche, par exemple sur le XIXe siècle et pour les métiers d'art (participation régulière à des jurys de thèse communs). Ils s'expliquent cependant par des facteurs assez simples :

1/ Lorsqu'à l'automne 1998, Paris-Sorbonne a recomposé ses écoles doctorales, l'Université a fait le choix, désiré fortement par les deux communautés scientifiques d'une école séparée d'histoire de l'art et d'archéologie et de deux écoles d'histoire (dont l'une commune avec les spécialistes de langues anciennes).

2/ Les deux écoles doctorales d'une part sont géographiquement éclatées (2 sites chacune), de l'autre sont situées sur des sites distincts et distants (la Sorbonne et la Maison de la Recherche de Serpente pour l'Histoire moderne et contemporaine – ED 188, l'Institut d'Art et l'INHA pour l'Histoire de l'Art et l'Archéologie - ED 124).

3/ La politique universitaire a récemment accru le fossé (constitution de comités de sélection séparés, alors qu'autrefois la commission de spécialistes était commune, constitution des conseils d'administration et scientifiques, etc.). Il existe certes des convergences évidentes, en particulier autour des métiers du patrimoine, mais le jeu des institutions extérieures ne la favorise pas (l'EPHE admet beaucoup mieux le rattachement de l'EA de l'Ecole des Chartes à l'ED 188 qu'à l'ED 124).

2/ PROJET ET RECOMMANDATION POUR L'AVENIR

L'AERES s'est interrogé, comme les responsables de l'école doctorale 188, sur les projets de celle-ci, en s'interrogeant sur les points faibles et en formulant un certain nombre de considérations.

2-1/ Projet

A/ L'AERES relève l'intérêt de l'ouverture de l'école doctorale 188 à l'Ecole nationale des Chartres, cette ouverture devant se traduire par l'entrée de l'équipe d'accueil de cette école (notée A+ par l'AERES) dans l'ED. Cette entrée est effectivement porteuse d'enseignements nouveaux auxquels sont déjà associés des enseignants de Paris IV, d'autant plus d'ailleurs qu'une telle coopération fonctionne déjà bien en Master. Une partie de plus en plus importante des chartistes poursuit des études doctorales à Paris IV (en grande majorité au sein de l'ED 188). L'Ecole des Chartres est en mesure de fournir à l'ED 188 des formations professionnalisantes de haut niveau (informatique, lexicographie, bibliographie, paléographie, structures et archives des entreprises, etc.).

B/ L'ouverture aux médiévistes paraît, aux yeux de l'AERES, faiblement argumentée. C'est qu'elle n'a pas lieu de l'être, car il n'est nulle part question, dans le projet de l'ED 188 d'une entrée des médiévistes dans cette même école, au contraire de ce qui existe depuis longtemps à Paris I. L'ouverture aux médiévistes ne concerne que l'UMR 8596 Centre Roland Mousnier. Cette ouverture est désirée à la fois par le CNRS et l'Université Paris Sorbonne ; elle est soutenue unanimement par les membres de l'UMR. Elle doit s'accompagner, à la date du premier janvier 2010, d'une convention entre l'ED 188 et l'ED 22, dans la mesure où l'UMR 8596, à dominante 22^e section du CNU, intégrera une équipe d'accueil de médiévistes (ainsi d'ailleurs qu'une seconde équipe d'accueil de l'EPHE). Cette convention est imposée par la lecture que fait la DGES des rapports entre équipes d'accueil et école doctorale. Les équipes d'accueil ne peuvent faire partie que d'une seule école doctorale, d'où l'entrée de toute l'EA de l'Ecole nationale des Chartres dans l'ED 188. En même temps, dans le cas des UMR où peuvent être identifiées plusieurs équipes internes, il est admis une appartenance à plusieurs écoles doctorales, à condition que subsiste un rattachement principal : tel est le cas de l'UMR 8596, dont toutes les équipes internes relèvent de l'ED 188, sauf deux, l'EA de médiévistes (ED 22) et l'EA sur le judaïsme (ED de l'EPHE). L'ouverture aux médiévistes n'a pas à être argumentée. Elle montre qu'il eût été souhaitable que l'évaluation des ED ait été effectuée par les mêmes experts que les équipes de recherche composantes (ou tout au moins que les comités de visite aient été en partie communs).

C/ L'AERES critique les cours d'orientation professionnelle proposés, parce qu'exclusivement tournés vers l'enseignement supérieur. Il n'est pas sûr qu'à part dans des domaines techniques (initiation aux bases de données à travers des logiciels tels qu'ACCESS, formation aux bases de données bibliographiques) ou dans celui des langues (coopération développée à partir de la rentrée 2008 avec l'ED 20 de Madame Martinet pour la formation à l'anglais), la formule du cours soit toujours la plus pertinente. Celle de séminaires de doctorants ou de tables rondes en anglais en vue de la préparation aux communications à congrès internationaux et aux séminaires à l'étranger est sans aucun doute plus fructueuse, parce que plus conforme à l'esprit du LMD (favoriser le parcours individuel de l'étudiant et la réalisation d'un projet d'étude défini par lui).

Il est faux d'affirmer que la formation de l'école est exclusivement tournée vers l'enseignement supérieur. Il est clair que l'ED 188 est aujourd'hui la voie privilégiée de formation aux fonctions de conservateur du patrimoine, voire même de conservateur de bibliothèques. Tant l'INHA que, dans une moindre mesure, l'ENSSIB poussent leurs élèves à poursuivre en doctorat et à soutenir des thèses. Il est logique qu'une école doctorale accueillant beaucoup d'agrégés du secondaire assure une préparation poussée aux métiers de l'enseignement supérieur, tant d'ailleurs pour ces étudiants étrangers (dont la majorité deviennent enseignants au supérieur dans leur pays) que pour les doctorants français. C'est oublier cependant que la mission numéro 1 de l'école doctorale est en fait d'assurer une fonction de formation continue au profit des enseignants du secondaire : pour preuve le fait qu'au vu d'une thèse de Paris IV, un certain nombre d'entre eux (au moins une dizaine sur le cycle des quatre ans) soient devenus Professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles.

Les critiques de l'AERES abordent aussi deux points sur lesquels il paraît indispensable de revenir :

1/ Il est inexact d'affirmer que les CIES ont la responsabilité de la préparation aux métiers de l'enseignement supérieur. En effet le décret récent portant création d'un contrat doctoral confie cette formation aux universités ou aux entités communes que celles-ci pourraient créer dans ce but, dans le cadre des PRES. Ce dossier demeure donc, en l'état, complètement ouvert.

2/ Il est vrai que le marché de l'enseignement supérieur se caractérise par sa faible capacité d'embauche (la France produit par an deux fois plus de thèses que le Royaume-Uni ou l'Italie). C'est la raison pour laquelle l'ED 188 s'est engagée dans une politique de réduction de son stock de doctorants, à travers un contrôle accru des entrées. Cette politique, si elle doit être amplifiée, afin de réduire le volume de chômeurs potentiels mis sur le marché, se trouve mise en péril par le fait que, de

plus en plus, le contrôle des entrées se trouve transféré, à Paris IV, du niveau de l'école doctorale à celui du collège doctoral (réunion des directeurs d'écoles doctorales), alors que le filtrage devrait s'effectuer aux deux niveaux ainsi d'ailleurs qu'à celui du conseil scientifique. Il convient cependant de noter que très peu de docteurs français postulent à des postes à l'étranger, à la différence de ce qui se passe dans les pays voisins. Or, qu'on le veuille ou non, la logique est celle d'un marché européen des doctorants. Ici réside d'ailleurs tout l'intérêt de la stratégie active d'internationalisation de l'ED 188.

2-2/ Points faibles

A/ Le nombre excessif de thèses encadrées par certains directeurs est un héritage du passé. Une analyse du rythme des soutenances montre que d'années en années, celles-ci sont plus nombreuses. Ceci, joint à la pratique d'une plus grande sélectivité à l'entrée, conduit de manière inéluctable à la diminution du nombre des doctorants encadrés par directeurs. Comme on l'a dit plus haut, il est clair en tout cas, qu'à l'exception des émérites anciens (plus de quatre ans), il est impossible d'établir une corrélation entre le nombre de thèses encadrées et le nombre d'abandon : ce n'est pas parce qu'un directeur encadre beaucoup de thèses, que nécessairement le taux d'abandon est plus fort chez lui. Il serait relativement aisé de trouver des exemples contraires. L'on pourrait de façon autoritaire plafonner le nombre d'inscrits en thèse par directeur. Il n'est pas sûr cependant que de telles mesures conduiraient à une redistribution des doctorants entre les directeurs. Une partie des candidats au doctorat préférerait sans doute se reporter vers d'autres institutions parisiennes proches.

Il n'est pas sûr que d'entraver le jeu de la libre concurrence soit le meilleur moyen de faire progresser la science. Il doit être rappelé à ce propos, qu'un nombre croissant de ces thèses sont des co-tutelles, dont le décompte a été fait dans le rapport de l'ED et qui, en réalité, devraient être comptabilisées avec le coefficient 0,5 et non 1. Ces co-tutelles constituent une richesse. S'opposer à leur développement serait une erreur sauf à ce que certaines d'entre elles deviennent des co-directions.

B/ Le rapport de l'AERES pointe du doigt l'inégale contribution des centres en termes de doctorants. Celle-ci n'est qu'apparente, car elle est étroitement corrélée au nombre de directeurs de recherche : si l'UMR Roland Mousnier concentre 57% des thèses, c'est qu'il réunit tous les directeurs de recherche d'Histoire moderne sauf un et cinq directeurs de recherche d'Histoire contemporaine (beaucoup plus si l'on compte les émérites). De surcroît, il convient de signaler que le Centre d'Histoire du XIXe et l'UMR 8138 IRICE sont des unités communes avec Paris I, dont la contribution

en termes de thèses inscrites et soutenues dépasse celle de Paris IV (plus nettement pour l'IRICE que pour le Centre d'histoire du XIXe siècle). Il est normal que le Centre d'Histoire et d'Archéologie Maritimes ne compte aucun doctorant car son statut d'unité mixte de services CNRS le lui interdit : une UMS ne compte que des personnels BIATOS ou ITA. En revanche, l'on notera l'oubli de la JE 249. Centre d'Histoire de l'Europe Centrale, pourtant expertisée par l'AERES (14 thèses dont 2 cotutelles).

C/ L'éparpillement des thèmes de recherche, s'il peut être interprété comme une faiblesse, peut être aussi considéré comme une force. Si l'on peut concevoir, en sciences dures, que les projets de recherche soient déterminés en fonction de programmes lourds définis à l'échelle d'un laboratoire, dans des disciplines telles que l'histoire, il est sûr que le *bottom up* l'emporte en intérêt sur le *top down*. Il est essentiel que directeurs de recherche et doctorants puissent conserver leur liberté de définir ensemble les sujets. La volonté de l'équipe dirigeante de l'école doctorale est de respecter cette liberté. Ici encore, refuser la concurrence paraît une voie peu fructueuse, surtout si l'on veut faire vivre de vigoureux débats problématiques et méthodologiques au sein de notre discipline dominante.

L'on ne peut demander aux doctoriales de compenser l'éparpillement des thèmes de recherche. Jusqu'à preuve du contraire, la vocation des doctoriales est d'aider à la professionnalisation : un bilan national de l'efficacité de telles procédures, mal dupliquées de procédures anglo-saxonnes, n'a jamais été vraiment tenté. Dans le passé des doctoriales ont été organisées, il est vrai en 2002, à l'initiation de l'école : consacrées aux métiers du patrimoine, elles ont attiré environ une soixantaine de doctorants, mais ont absorbé une part importante du budget, à une époque où l'école doctorale bénéficiait de moyens au moins doubles. Depuis, en 2007, l'ED 188 a pris part activement à des doctoriales inter-écoles co-organisées avec les linguistes de Paris IV (les représentants les plus éminents du patronat amenés à la réunion l'ont été à l'initiative de l'ED 188 par exemple). Le coût de ces doctoriales a été considérable (environ de 250 euros par étudiant pour une participation de 20 d'entre eux, soit 5000 euros, non compris la participation aux frais généraux de l'organisation d'un montant d'environ 2500 euros).

Quant aux réunions générales de doctorants, elles ont existé jusqu'en 2007, date à laquelle le directeur a décidé d'y renoncer suite aux amputations budgétaires : auparavant, il existait deux réunions annuelles, l'une à la rentrée, l'autre en janvier (galette des rois), mais dont le coût élevé aurait contraint à cesser toute activité de soutien aux missions des étudiants, sauf à entrer en conflit avec les directeurs de recherche sur la question des soutiens aux colloques, aux publications et aux projets

innovants. Ce type de réunion sera repris, mais avec des conséquences budgétaires qu'il faudra assumer.

L'affirmation du rapport selon laquelle les doctorants reconnaissent en majorité dépendre plutôt d'un enseignant et d'une équipe que de l'école doctorale n'est pas confirmée par les témoignages des étudiants eux-mêmes. Il semble qu'au cours de leur rencontre avec l'AERES quelques-uns, mais non la majorité d'entre eux, aient témoigné de ce fait. Il est vraisemblable que la situation est différente pour l'histoire moderne, où la très grande majorité d'entre eux relèvent d'une seule UMR ainsi que de l'UFR Occident moderne (UFR à vocation de recherche type art. 33), et pour l'histoire contemporaine, dont les centres sont hébergés (et en fait administrés) depuis l'école doctorale. Il ne paraît toutefois pas choquant que l'ED 188 soit perçue comme un soutien aux équipes, car c'est exactement l'esprit qui a présidé à la création des écoles doctorales. Ensuite, une interprétation erronée du LMD a conduit à les séparer des équipes de recherche, en les réduisant à une instance de formation. Or, une école doctorale n'est pas un « super master », mais un lieu où chaque doctorant, en étroite communauté avec son directeur, définit et mène à bien un projet doctoral individualisé. Tel est d'ailleurs le sens de l'entretien préalable à l'inscription en thèse que le directeur de l'école a, à chaque rentrée, avec les doctorants dont le projet professionnel paraît insuffisamment défini.

2-3/ Recommandations

A/ « Diminuer le nombre excessif de thèses encadrées par certains directeurs et mieux répartir les doctorants entre tous les directeurs et les centres de recherche ».

L'ED 188 s'est engagée dans une double politique d'accélération du rythme des soutenances et de filtrage des inscriptions, avec pour objectif de réduire le nombre des inscrits et d'en élever le niveau scientifique. Elle estime contraire à l'intérêt de la recherche :

-de « mieux répartir les doctorants entre tous les directeurs », car elle souhaite préserver la liberté de choix des sujets par les directeurs et les doctorants

-de « mieux répartir les doctorants entre les centres de recherche ». Une telle politique engendrerait de nouveaux déséquilibres tels que ceux dénoncés par l'AERES. Le remède serait donc pire que le mal.

En revanche, elle souhaite répondre à cette vraie question :

-en encourageant de vraies co-tutelles avec les grandes universités étrangères

-en développant des co-directions plus nombreuses avec des universités de région ou des universités étrangères, mais aussi au sein de l'ED 188 et entre écoles doctorales de Paris IV (par exemple avec l'Histoire de l'art).

Rappelons que durant une partie du contrat précédent l'affectation, à l'initiative de la Présidence de l'Université, d'un directeur de recherche issu de Marne-la-Vallée, a augmenté l'effectif de doctorants de 48 thèses, dont la plupart ont aujourd'hui rejoint une autre ED. De plus, un accord avec l'IEP d'Aix a abouti à un nouveau transfert de thèses à l'automne, l'ED 188 ayant accepté dans l'intérêt des doctorants, d'où une augmentation purement apparente.

B/ Laisser plus de place aux doctorants

L'ED 188 s'engage à augmenter d'un siège la représentation au conseil des doctorants. Elle accepte l'idée, avec les implications budgétaires que cela entraîne, d'organiser à nouveau une réunion annuelle des doctorants, dans un premier temps en raison du coût. Une affiche sera créée concurremment au site web et à la brochure. Il peut être envisagé aussi un dépliant. Les séminaires de doctorants, dont la pratique a été fort active jusqu'en 2007, seront relancés. Il convient cependant de préciser que les doctorants qui s'impliquent dans leur préparation ne doivent pas s'en trouver pénalisés dans leurs relations avec leur directeur de recherche, par suite de retards pris dans l'avancement de leur recherche.

C/ Approfondissement des séminaires méthodologiques communs et organisation plus systématique de doctoriales.

Il s'agit de propositions déjà mentionnées dans le projet de l'ED 188. Un appel à propositions a été lancé auprès des directeurs de recherche intéressés, avec un taux de réponse d'environ le tiers d'entre eux, en vue de séminaires méthodologiques communs. En ce qui concerne les doctoriales, le plus réaliste consiste à se fixer un objectif d'une tous les deux ans, avec option entre deux solutions :

1/ doctoriales inter-écoles doctorales de Paris IV (expérience de 2007).

2/ doctoriales disciplinaires, inter-établissements (avec Paris I, EHESS, Ecole Nationale des Chartes, ENS Ulm, par exemple).

Il convient cependant de ne pas en attendre des miracles. Les relations seront resserrées avec l'Association Bernard Gregory, mais ce qui ne constitue en rien une solution miracle : les statistiques

de l'ancienne MSTP fixaient à 5 % le pourcentage de docteurs SHS trouvant des débouchés dans le privé de par le seul titre de docteur (chiffre 2006).

D/ A propos de l'ouverture aux médiévistes, la réponse a déjà été donnée. Le seul obstacle est que l'on ne peut pas, en raison des textes réglementaires, demander à l'EA de l'Ecole Nationale des Chartes de se couper en deux. Il convient cependant de préciser qu'aucune thèse d'élève de l'ENC travaillant en médiévale n'est destinée à être inscrite dans notre école doctorale.

E/ Concernant l'Observatoire des débouchés professionnels, il conviendra de rappeler que la loi LRU en confère la responsabilité à l'établissement (en l'occurrence Paris IV) et non à l'école doctorale, que Paris IV en a mis un en place, aux moyens d'ailleurs très limités, et que l'ED 188 s'est appuyée sur les enquêtes menées par cet Office pour étayer son rapport (voir le bilan remis aux experts p. 33-35) : il en ressort que, par contraste avec ce que disent les experts, 58% des doctorants de l'ED 188 se déclarent très satisfaits du suivi scientifique de leur thèse et 28% plutôt satisfaits (p. 34 du bilan). De surcroît 56% se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle (tableau 9, p. 35). Il est à noter aussi que l'enquête de l'OIP n'est pas ponctuelle, mais s'effectue annuellement. Le problème est plutôt que, faute de moyens, les résultats n'en sont publiés qu'avec beaucoup de retard.

D. BARJOT



Dominique BARJOT
Directeur de l'Ecole Doctorale 188